Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213502362-20260702-SG2026_485-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 2 juillet 2026 - Délibération n° 2026-069

RECRUTEMENT DE VACATAIRES DIPLÔMÉS DU BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR À PARTIR DE DIX-SEPT ANS

L'an deux mille vingt-six, le 2 juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 26 juin, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

<table>
<tr><th colspan="2">Nombre de membres du Conseil</th><th>Membres présents</th></tr>
<tr><td>En exercice</td><td>29</td><td rowspan="4">Monsieur Pascal Duchêne, Madame Karen Lanson, Monsieur Benoit Quélard, Mesdames Géraldine Denigot et Anne-Cécile Hurtel, Messieurs Jean-Marie Pichon et Jacques Carpentier, Madame Maria Torlay, Messieurs Jean-Luc Guillaume, Mickaël Jouan et Stéphane Lefebvre, Mesdames Adélaïde Montagut et Béatrice Chatelier, Monsieur Tahir Thiam, Madame Bouchra Oubrouk, Monsieur Taner Basol, Mesdames Marion Paupette et Sabine Rullier de Baynast, Monsieur Valentin Perré, Mesdames Vildan Bilgic et Martine Évain, Monsieur Loïc L'Haridon, Mesdames Stéphanie Brault-Pitaud et Léa Terraube, Monsieur Gaëtan Hairault, Madame Aurélie Lebreton.</td></tr>
<tr><td>Présents</td><td>26</td></tr>
<tr><td>Votants</td><td>29</td></tr>
<tr><td colspan="2">Vote</td><td>Absents excusés ayant donné mandat de vote</td></tr>
<tr><td>Pour</td><td>29</td><td>Monsieur Marc Droguet, pouvoir donné à Madame Géraldine Denigot.
Madame Fabienne Verpillot, pouvoir donné à Monsieur Jean-Marie Pichon.
Monsieur Mathurin Lenoir, pouvoir donné à Monsieur Gaëtan Hairault.</td></tr>
<tr><td>Contre</td><td>0</td><td>Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote</td></tr>
<tr><td>Abstention</td><td>0</td><td>/</td></tr>
<tr><td colspan="2"></td><td>Secrétaire de séance : Madame Maria Torlay.</td></tr>
</table>

Rapport d'Anne-Cécile Hurtel.

Pour assurer l'encadrement des enfants à l'Accueil de Loisirs, la Ville dispose d'une équipe d'animateurs permanents et de personnels du service de la Vie des Ecoles diplômés du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA). La règlementation en matière de taux d'encadrement des enfants dans les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) oblige la présence d'un animateur diplômé BAFA (ou équivalent) pour huit enfants de moins de six ans, et d'un animateur diplômé pour douze enfants de plus de six ans.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213502362-20260702-SG2026_485-DE

Depuis plusieurs années, la Ville enregistre des départs à la retraite de personnels compétents en animation et doit faire appel au recrutement de vacataires pour compléter l'équipe les mercredis et les petites et grandes vacances. Les vacataires âgés de dix-huit ans et plus sont souvent des étudiants qui ont, pour leurs études, quitté le territoire redonnais et ne sont pas disponibles pour assurer des vacations les mercredis et les petites vacances.

Parallèlement et conformément aux orientations du Projet Educatif Local, la Ville de Redon a développé une dynamique d'accompagnement et de soutien des jeunes notamment dans leur parcours de formation. Elle accueille entre autres, des stagiaires BAFA au sein de l'Accueil de Loisirs.

Depuis plusieurs années, ce sont une vingtaine de jeunes qui réalisent annuellement leur stage pratique. Depuis quatre ans, la formation BAFA est ouverte aux jeunes âgés de seize ans, contre dix-sept ans auparavant. Les encadrants constatent qu'il est compliqué de maintenir le lien professionnel avec les jeunes diplômés et le renforcement de leurs compétences, en proposant des opportunités d'emploi saisonnier qu'à partir de dix-huit ans.

Au vu de ces constats et à titre expérimental, il est proposé d'abaisser l'âge de recrutement des vacataires diplômés BAFA, à dix-sept ans. Ils viendront compléter l'équipe sur des demi-journées d'animation de 4h45.

Il est proposé de n'accueillir que deux jeunes en même temps pour permettre leur intégration au sein d'un groupe de professionnels confirmés et favoriser l'acquisition ou le renforcement de leurs compétences sans pour autant déstabiliser la qualité de l'encadrement.

Une évaluation de l'expérimentation sera réalisée en septembre 2027.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission Éducation, Enfance, Jeunesse et Citoyenneté du 30 avril 2026,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) du 16 juin 2026,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ DES SUFRAGES EXPRIMÉS

DÉCIDE d'ouvrir le recrutement aux jeunes diplômés du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs à partir de dix-sept ans, à titre expérimental.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213502362-20260702-SG2026_485-DE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération et à engager toutes les démarches relatives à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon

La Secrétaire de séance,
Maria Torlay
Conseillère municipale déléguée

Mis en ligne le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution ou sur la plateforme dématérialisée Télérecours Citoyens www.telerecours.fr